

- b) le renvoi d'une question à un comité;
- c) la remise à un jour déterminé de l'étude d'une question;
- d) la question préalable;
- e) la lecture de l'ordre du jour;
- f) l'ajournement de la séance au cours d'un débat;

- g) l'ajournement du Sénat afin de permettre que soit étudiée, avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, une affaire urgente d'intérêt public (dont l'auteur de la motion doit exposer la nature dès qu'il se lève pour prendre la parole);
- h) l'ajournement du débat;
- i) l'examen immédiat ou ultérieur d'amendements apportés par les Communes à un projet de loi public;
- j) la nomination d'un comité chargé d'exposer les motifs du rejet d'un amendement apporté par les Communes;
- k) une question de privilège;
- l) la première lecture d'un projet de loi;
- m) la remise à plus tard, la radiation ou le rétablissement d'un article à l'ordre du jour;
- n) l'étude à une date ultérieure de quelque document déposé sur le bureau de la Chambre;
- o) la remise à l'étude, en comité plénier, d'un article déjà adopté d'un projet de loi;

- p) la formation du Sénat en comité plénier;

- q) la production immédiate de documents par le Leader du Gouvernement ou par un ministre;